

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE DRUMMOND**

Assemblée extraordinaire

**Lundi 11 septembre 2023 – Plateforme Zoom - 16 h**

**PROCÈS-VERBAL**

**1- ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

Alexandra Houle, directrice générale de la Chambre de commerce et d’industrie de Drummond souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l’assemblée extraordinaire ouverte. Tommy Jodoin agira en tant qu’animateur d’assemblée.

 **2- CONSTATION DU QUORUM**

Elle mentionne que selon l’article 3.4 du Règlement numéro 1 de la CCID, les membres présents à l’assemblée extraordinaire constituent le quorum.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Audrey Roy et appuyé par Jean-François Gervais, d’adopter l’ordre du jour tel que proposé.

1. Accueil et mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal de l’Assemblée extraordinaire du 12 septembre 2022

5. Approbation des règlements généraux

6. Levée de l’assemblée extraordinaire

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Considérant que les membres de la Chambre ont reçu, dans les délais prescrits, l'avis de convocation annonçant la tenue de l'assemblée extraordinaire pour l’exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Considérant que les membres ont aussi reçu copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 2022 et qu'ils ont pu en prendre connaissance.

En conséquence, proposition est faite par Geneviève Lacharité, appuyée par Yanick Ledoux, d’autoriser la dispense de la lecture du procès-verbal de l’assemblée extraordinaire.

Puisqu’aucune correction ou modification n’est demandée, nous sollicitons une proposition pour adopter le procès-verbal de l’assemblée extraordinaire de 2022. Julie Rainville fait la proposition d’adoption du procès-verbal et est appuyée par Thomas Gaudet.

**5- APPROBATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

4.3 Comité de mise en nomination et élection

Annuellement, soixante (60) jours avant la fin de l'exercice financier, le conseil forme le comité de mise en nomination. Ce comité est composé du président de la chambre qui préside ce comité, de deux (2) anciens présidents parmi les cinq (5) derniers présidents sortants par ordre chronologique inversé, ~~et~~ de deux (2) membres ~~du bureau~~ ~~de direction~~ du conseil d’administration et de la direction générale. À noter que la direction générale y siège à titre consultatif, sans pouvoir décisionnel. Tout membre souhaitant siéger au conseil doit, entre le quarante-cinquième (45e) et le soixante-quinzième (75e) jour précédant la fin de l'exercice financier, soumettre et signer un bulletin de candidature disponible au siège social de la chambre. Les candidatures reçues dans ces délais seront remises au président de ce comité.

.

Il est proposé par Maryse Morel et appuyé par Thomas Gaudet, d’adopter les modifications proposées aux règlements généraux.

**6- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Élise Laramée propose la levée de l’assemblée. Cette proposition est appuyée par Hélène Lechasseur.

 

Tommy Jodoin, Alexandra Houle,

 Président Directrice générale